F 63617 1.1.2

COMMUNE DE CHEXBRES

PLAN D'ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE

(Selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit)

LEGENDE :

- Degré de sensibilité 2
- Degré de sensibilité 2 déclassé — Modifications demandées par le service de lutte contre les nuisances du 31 mars 1992 : Degré de sensibilité 2 (analyse 307)
- Degré de sensibilité 3
- Limite territoriale

Le plan à l'échelle 1:2000 est déposé au Greffe municipal

Approuvé par la Municipalité de Chexbres dans sa séance du 7 mai 1991
Modifications approuvées le 30 juin 1992
Le Syndic : Secrétaire :

Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique
du 23 août 1991 au 23 septembre 1991
Enquête complémentaire (modifications)
du 21 AOUT 1992 au 22 SEP. 1992
Le Syndic : Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 5 décembre 1991
Modifications adoptées dans sa séance du 11 DEC. 1992
Le Président : Secrétaire :

Dossier, y compris modifications, approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud dans sa séance du 15 JAN. 1993
Il atteste, Le Chancelier :

Echelle 1 : 2000

Mis à jour le 14.6.1991, modifié le 30 juin 1992

R. JOURDAN géomètre officiel CHEXBRES